

A nos membres

Comme il fallait s'y attendre, les élections au Parlement ont **scindé le paysage politique de la Suisse** encore plus fortement qu'il y a quatre ans. L'UDC est le parti gagnant, mais les verts et les partis de gauche ont pu se glisser dans la trouée laissée par les pertes importantes du centre. Tout cela rendra encore plus laborieux le processus de travail commun et les prises de décisions au Parlement. Dans la situation actuelle, il serait pourtant urgent de s'attaquer à de nombreuses tâches complexes dans différents secteurs. Cette fois-ci, les glissements de la majorité au Parlement joueront très probablement un rôle dans **les élections des conseillers fédéraux**, le 10 décembre 2003, et ceci pourrait avoir de lourdes conséquences pour la santé publique et l'assurance-maladie. Le renforcement de la droite conduira sans aucun doute à une dégradation des prestations sociales et de la solidarité entre les assurés, c'est-à-dire obligera à une plus grande prise en charge individuelle.

Croissance des primes freinée aux dépens des malades

La direction du Département de l'intérieur étant passée dans des mains conservatrices, cette tendance s'est déjà montrée: le nouveau directeur et Président de la Confédération, Pascal Couchepin, a fait passer **les mesures correspondantes pour le début 2004**. En augmentant la franchise ordinaire à 300 CHF et la quote-part annuelle à 700 CHF, les primes sont quelque peu freinées, mais ceci aux dépens des malades chroniques et des démunis. La réduction massive du **rabais des franchises à option** pour les adultes est à la charge des personnes en bonne santé mais va à l'encontre d'une conscience juste des coûts et d'un comportement responsable, ce qui pose également des problèmes. Pascal Couchepin a été très fortement critiqué pour avoir masqué ces faits lors de l'annonce de la hausse des primes d'assurance-maladie pour 2004. Ceci doit également avoir coûté des voix à son parti lors des votes du Parlement.

En annexe vous trouverez

- *le procès-verbal de l'assemblée générale*
- *la nouvelle brochure n° 754 «Qu'est-ce que l'Eurythmie thérapeutique?»*

«Tout être humain a une sphère infinie de responsabilité, la responsabilité devant l'infini. Il se meut, parle, voit, et chacun de ses gestes, de ses paroles, de ses regards, lance dans le déroulement du monde des vagues dont il n'imagine ni la portée ni l'importance.»

*Martin Buber dans
«Einsichten» (Points de vue)*

«Nous traitons les conséquences catastrophiques de notre technologie comme s'il s'agissait de fautes techniques que l'on peut réparer avec une technologie encore plus perfectionnée. ...

Ce dont nous avons besoin, c'est de quelque chose d'autre, quelque chose de plus grand. L'attitude de l'être humain envers le monde doit changer radicalement. Nous devons abandonner l'idée autoglorifiante que le monde est un simple puzzle dont il faut assembler les pièces, une machine avec un mode d'emploi approprié. ...

La voie consiste bien plus à essayer d'atteindre le cœur de la réalité à travers ses expériences personnelles. Une telle voie exige une atmosphère de solidarité tolérante et d'unicité dans la multiplicité. Cette unité repose sur le respect mutuel, sur un véritable pluralisme et parallélisme. ...»

Vàclav Havel au forum mondial économique de 1992 à Davos

«La médecine moderne, avec sa technologie unilatérale a atteint à la fois un sommet et un terminus, aussi parce qu'elle devient hors de prix. Cette médecine technologiquement hautement différenciée produit, de plus en plus, des pathologies médicales.»

Pr Dr Piet Nijs dans «Thérapie als Begegnungskunst» (La thérapie en tant qu'art de la rencontre)

La division de l'assurance-maladie passe à l'OFSP

Le directeur du Département de l'intérieur a également pu démontrer sa volonté intraitable dans un autre domaine: fin septembre, il a décidé de faire passer la **division de l'assurance-maladie et accidents** de l'Office fédéral des assurances sociales à l'Office fédéral de la santé publique, à effet au 1^{er} janvier 2004. Pascal Couchepin espère que cette nouvelle structure permettra de meilleures connaissances et des contrôles plus serrés des facteurs qui influencent la santé publique. Une centaine d'employés doivent ainsi changer d'administration. Les frais de réorganisation seront supportés par les deux offices, c'est-à-dire par nous, les contribuables. Malheureusement, **les conséquences de ce changement pour les médecines complémentaires** sont inconnues, nous espérons cependant que le directeur de la division de l'assurance-maladie et accidents, Fritz Britt, restera à son poste, car il prête une oreille favorable à nos demandes.

Lors de l'**assemblée générale du 17 mai 2003** au SCALA de Bâle, un médecin d'orientation anthroposophique et un représentant de l'assurance-maladie nous donnèrent leur point de vue soucieux sur la situation actuelle de la santé publique. Vous en trouverez un bref résumé dans le **procès-verbal ci-joint**.

Les primes augmentent plus que les coûts

Les coûts de la santé publique en Suisse ont augmenté de plus de 20% entre 1995 et 2000, **les primes d'assurance-maladie** ayant, elles, augmenté de **plus de 60%** depuis l'introduction de la LAMal! Ceci étant motivé par l'exigence toujours plus forte de **réduire le nombre des fournisseurs de prestations** – en particulier les médecins.

Dans le cadre d'une seconde révision partielle de la LAMal, le Conseil des Etats a maintenu **le rejet de l'obligation de contracter entre les assurances-maladie et les fournisseurs de prestations**, proposition que le Conseil national avait repoussée. Avec son nouveau directeur de département, Pascal Couchepin, qui promeut également cette demande, **un modèle avec des clauses cantonales** a été rapidement élaboré. Ce modèle touche tous ceux qui commencent dans la profession et qui ne peuvent s'installer – quand ils le peuvent – que dans certains cantons. En conséquence, la Fédération des médecins suisses, la **FMH**, a décidé mi-octobre d'appeler au **référendum** contre la révision de la LAMal et a dégagé un budget important en vue des votations.

L'initiative pour la santé du Parti socialiste échoue

L'initiative populaire «La santé à un prix abordable» a échoué avec une netteté surprenante le 18 mai 2003. **72,9% des votants ont rejeté le financement de l'assurance-maladie par la taxe à la valeur ajoutée et selon des barèmes ajustés aux revenus**. Même la Suisse romande et le Tessin, où les primes d'assurance-maladie sont particulièrement lourdes, ont voté non sans équivoque. L'initiative a été rejetée par 59% des votants au Tessin, par 62% à Genève où les primes sont les plus élevées, et par 63% à Bâle, presque aussi chère que Genève. Le rejet était encore plus net dans les cantons suisses alémaniques avec des primes pourtant plus modérées.

Ce non massif a ainsi balayé pour longtemps l'idée du financement de l'assurance-maladie par les impôts. Même les sociodémocrates devraient en convenir. Cependant, l'annonce d'une **initiative pour une caisse unique**, peu après la défaite de l'initiative précédente, ne laisse pas présager de revirement d'opinion.

Le rejet indiscutable du changement de système souhaité par le Parti socialiste ne doit pas être compris comme l'expression de la satisfaction générale sur l'état actuel de la santé publique ou son développement. **Il y a un besoin urgent de réformes!** Pour cela, il faut donner un attrait ciblé à un comportement économisant les frais sans se diriger vers une médecine à deux vitesses, de même en ce qui concerne les rabais de primes, afin que les personnes aux revenus faibles et les familles avec des enfants puissent être soulagées. De plus, un nouveau règlement du financement des hôpitaux serait nécessaire. Malheureusement, le Parlement n'a pas fait preuve de grand courage lors de la deuxième révision partielle de la LAMal et n'a pas posé les jalons d'orientations nouvelles.

Le Parlement approuve la recherche sur les cellules souches

Au cours de la session d'automne, le Conseil national a voté la Loi sur la recherche sur les cellules souches à 88 voix contre 53. Tout comme le Conseil des Etats, il a transformé la loi initiale sur la recherche embryonnaire en une loi sur les cellules souches. La recherche sur les embryons sera réglementée ultérieurement dans une loi spéciale. Une motion a été votée, selon laquelle le Conseil fédéral doit faire examiner les directives de la Constitution dans la perspective des recherches sur l'être humain. Il ne fait aucun doute qu'en Suisse, **la recherche sur les cellules souches d'embryons humains**, toute discutable qu'elle soit, éthiquement et constitutionnellement, finisse par être autorisée sous certaines conditions. Ces cellules sont acquises sur des embryons dit «surnuméraires» de fécondation artificielle qui, selon la Constitution, ne devraient plus être produits ni utilisés à des fins de recherche.

Par contre, le Conseil national, au contraire du Conseil fédéral, a déterminé que des cellules souches ne peuvent être prélevées sur un embryon que **jusqu'au 7^e jour au lieu du 14^e jour**. Décision suivie par la petite Chambre dans le cadre de la question du **brevet**. Ainsi, les brevets sur les cellules souches non modifiées – qui comptent comme simples découvertes – resteront interdits alors que les lignées de cellules souches modifiées seront brevetables.

Prolongation d'un an du délai pour les embryons congelés

A l'origine, le Conseil des Etats avait décidé que le millier d'embryons issus de fécondation artificielle, congelés avant 2001, devait être détruit à la fin de l'année, ainsi qu'il en avait été convenu par la Loi sur la médecine reproductive, il y a deux ans. Le Conseil fédéral a proposé une prolongation du délai jusqu'à fin 2004. Avec une modification pressante de la loi, le Conseil national demande maintenant de prolonger le délai de conservation des embryons jusqu'à fin 2005. Dans des buts de recherche et avec l'autorisation écrite signée du couple concerné, les embryons pourraient même être conservés jusqu'à 2008. Le Conseil des Etats s'est joint à cette décision au début d'octobre.

«Le principe de base de la médecine, c'est l'amour.»

Paracelse

«Fécondations in vitro, pilule abortive, insémination artificielle, clonage, expérimentations sur l'embryon humain ... jamais, sans doute, le progrès des sciences et techniques n'avait suscité des interrogations d'une telle ampleur morale. ...

Le fait que ces pouvoirs soient à l'entière disposition de l'homme constitue en lui-même un problème majeur. Non seulement il se trouve, pour ainsi dire, juge et partie, mais il ne maîtrise pas, en tout cas pas encore, les effets possibles de ses interventions sur sa propre «nature». ...

Livré à un destin qu'il peut désormais construire, seul aux prises avec ses propres démons, l'homme devra trouver en lui les réponses aux interrogations qu'il a suscitées. Il lui faudra inventer, pour ainsi dire ex nihilo, les règles de sa conduite face aux puissances qu'il a déchaînées et dont nul ne sait encore comment il pourra les maîtriser.»

Luc Ferry, L'homme-Dieu ou le Sens de la vie, Grasset 1996, page 170s.

Brochure «Conscience et santé»

Qu'est-ce que l'Eurythmie thérapeutique?

Dans cette nouvelle brochure de notre Association-sœur en France est publiée une conférence de Laurent Schimmel, donnée le 15 mars 2003 à Strasbourg: «L'eurythmie et ses applications thérapeutiques». Cet exposé constitue une excellente présentation des bases de cette nouvelle thérapie par le mouvement.

Le texte de la conférence est suivi de «Sept lettres à des patients» de Lasse Wennerschou, eurythmiste thérapeute expérimenté qui répond aux questions de personnes recourant à l'eurythmie thérapeutique. Ces échanges permettent d'approfondir le sens et la portée thérapeutique de cet art.

Initiative populaire «Stop OGM» remise à Berne

Sept mois seulement après le lancement de l'initiative contre les organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture, **plus de 121'000** signatures ont pu être remises le 18 septembre 2003 à Berne. Cette initiative se place ainsi parmi les plus rapides à avoir été déposées. L'initiative demande **un moratoire** selon lequel il serait renoncé **pendant cinq ans** aux produits génétiques dans l'agriculture. Compte tenu du temps de préparation du vote de ce moratoire, le délai serait ainsi reporté à **2010**. Les plantes, parties de plantes et semences génétiquement modifiées ne pourraient pas être plantées ou importées dans un but commercial (jardins, agriculture et forêts). Le recours à des animaux transgéniques serait également interdit pour les animaux utilisés dans la production agricole ou de produits alimentaires.

Cette rapidité montre que le contenu de l'initiative trouve un **écho favorable auprès de la majorité de la population, opposée aux technologies génétiques**. Une vingtaine d'organisations, dont toutes les associations paysannes et un large spectre d'organisations de consommateurs, de protection des animaux et de l'environnement, ainsi que des milieux d'aide au développement, soutiennent l'initiative. Notre association, qui s'est engagée dans la collecte des signatures et la remise de l'initiative à Berne, fait évidemment partie de ce vaste cercle. **Nous remercions tous les membres pour leur soutien actif** et espérons une issue positive au vote de l'initiative.

Nous vous remercions également chaleureusement de votre fidèle soutien à notre association et nous vous souhaitons, après cet été particulièrement chaud et l'irruption du froid, de passer un hiver lumineux, tout en vous adressant nos cordiales salutations.



Dr Michael Werner, président



Herbert Holliger, responsable de gestion



Case postale 828
4144 Arlesheim
Téléphone 061 701 15 14
Téléfax 061 701 15 03
E-Mail info@anthrosana.ch
Internet www.anthrosana.ch